

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

13/03/2023

N° E23000034 /45

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 09/03/2023, la lettre par laquelle la Maire d'ENGENVILLE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets d'élaboration des zonages d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et des eaux pluviales de la commune d' ENGENVILLE (Loiret) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

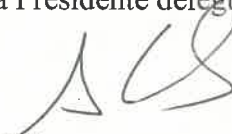
DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Bruno DENTAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à Madame la Maire d'ENGENVILLE et à Monsieur Bruno DENTAN.

La Présidente déléguée,



Anne LÉFEBVRE-SOPPELSA